



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 19 février 2019
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand
DÉPEAULT Nathalie, représentante de Farnham
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LACHANCE Mélanie, représentante de Stanbridge Station
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MARTEL Dominique, représentante de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, représentant de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham
STEWART Ron, représentant de Stanbridge East
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford et préfet suppléant
TÉTREAULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : messieurs Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et Robert Desmarais, directeur général agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2019
4. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 7 février:
 - 4.1. Le recyclage du verre
 - 4.2. Le compostage
 - 4.3. Paiement des salaires et dépenses pour l'écocentre de Cowansville
 - 4.4. Gestion des remboursements d'ARPE-Québec par les écocentres
 - 4.5. Gestion du conteneur de métal par les écocentres
 - 4.6. Octroi du mandat pour la formation des employés des écocentres concernant les résidus domestiques dangereux (RDD)
 - 4.7. Ouverture accrue de l'écocentre de Cowansville
 - 4.8. Autorisation de signature de l'entente intermunicipale 2019 avec les écocentres
 - 4.9. Octroi du mandat et autorisation de signature des ententes gré à gré avec les fournisseurs des conteneurs des écocentres 2019
 - 4.10. Octroi du mandat pour l'optimisation des écocentres par un consultant
5. Recyclage des matières résiduelles : état de la situation du centre de tri de Sani-Éco
6. Actualités du CLD :
 - 6.1. Salon Événement agroalimentaire le 25 février au Campus B-M
 - 6.2. Invitation aux entreprises de s'inscrire pour le Gala Excellence de la Chambre de Commerce
 - 6.3. Tournée des municipalités
 - 6.4. Rapports des activités
7. Entrée en vigueur du règlement 10-0618 relatif aux territoires incompatibles à l'activité minière
8. Avis de conformité :
 - 8.1. Ville de Farnham : règlement 458-30 modifiant le règlement de zonage 458
 - 8.2. Ville de Farnham : règlement 458-31 modifiant le règlement de zonage 458
 - 8.3. Ville de Farnham : règlement 458-32 modifiant le règlement de zonage 458
 - 8.4. Ville de Cowansville : règlement 1858-01-2018 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 1858
 - 8.5. Ville de Cowansville : règlement 1858-02-2018 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels 1858
 - 8.6. Ville de Cowansville : règlement 1841-12-2018 modifiant le règlement de zonage 1841
 - 8.7. Ville de Cowansville : règlement 1841-13-2018 modifiant le règlement de zonage 1841
9. Avancement du dossier du Terminal Brigham
10. Rapport du comité régional du Pacte Brome-Missisquoi du 22 janvier
11. Rapport du comité d'immigration du 23 janvier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

12. Autorisation de verser les montants des carrières et sablières pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018
13. Rapport du comité administratif du 6 février:
 - 13.1. Comptes à payer
 - 13.2. Région d'appartenance : suivi du dossier
 - 13.3. Hommage aux bâtisseurs de la MRC
 - 13.4. Hommage particulier à Albert Santerre
14. Nomination des membres des comités de travail pour remplacer Albert Santerre
 - 14.1. Comité agroalimentaire du CLD (4)
 - 14.2. Comité de liaison MRC – UPA (2)
 - 14.3. Comité de transport adapté et collectif (6)
 - 14.4. Comité du bassin versant de la Baie Missisquoi (6)
 - 14.5. Commission conjointe en aménagement des MRC B-M et Haute-Yamaska (1)
 - 14.6. Comité d'économie sociale du CLD (3)
 - 14.7. Comité culturel du CLD (4)
 - 14.8. Comité touristique du CLD (6)
15. Renouvellement de nos polices d'assurance avec la MMQ
16. Demande de rencontre du MTQ Estrie : mardi 30 avril am ou pm et mercredi 1^{er} mai am ou pm
17. Compte-rendu de la Table des Préfets de la Montérégie du 8 février
18. Adoption de l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021
19. Participation aux autres ententes sectorielles de développement en Montérégie
20. Promotion de la semaine du don d'organes
21. Fonds locaux de solidarité : augmentation du crédit variable à l'investissement
22. Avancement du déploiement de la fibre optique
23. Déclaration d'urgence climatique
24. Convention pour le projet du Programme Climat - municipalités
25. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour février / mars 2019
26. Correspondance :
27. Questions diverses :
28. Deuxième période de questions du public
29. Levée de la séance

32-0219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

33-0219

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ

34-0219

APPUI AU RECYCLAGE DU VERRE PAR CONTENEURS SPÉCIAUX

CONSIDÉRANT que certaines municipalités de la MRC souhaitent aller de l'avant avec un point de dépôt pour le verre sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont la pleine compétence au niveau de la gestion des matières résiduelles et qu'elles reçoivent des montants d'argent du *Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables* de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC n'a pas prévu l'installation de conteneurs de récupération de verre et une telle dépense dans son budget 2019;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le verre récupéré par le bac bleu est recyclé comme matériel de recouvrement dans les sites d'enfouissement et le conseil considère que ce n'est pas une valorisation optimale;

CONSIDÉRANT qu'une étude sur le verre d'Éco Entreprises Québec devrait sortir d'ici bientôt;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE DÉPEULT
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'appuyer les municipalités qui implantent des projets pilotes dès 2019, en leur fournissant une aide technique et en organisant une campagne d'information dans les médias de la région pour informer les citoyens des lieux de dépôt;

De rassembler toute l'information pertinente relative au recyclage du verre dans le but de mettre en place un réseau de conteneurs spécialisés dans la récupération du verre en 2020 sur l'ensemble du territoire;

De demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une aide financière pour l'implantation de conteneurs, le transport du verre et la campagne de communication pour 2019 et 2020.

ADOPTÉ

35-0219

PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES POUR L'ÉCOCENTRE DE COWANSVILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'effectuer le dernier paiement à la Ville de Cowansville en date du 19 février 2019, pour les salaires et les dépenses encourues à l'écocentre pour les mois d'octobre et novembre 2018 soit 31 307,33 \$. La vérification des pièces justificatives par le service de comptabilité de la MRC a été effectuée. Le paiement des 4 villes, soit Bedford, Farnham, Lac-Brome et Sutton a été effectué lors du CA de la MRC le 6 février 2019.

ADOPTÉ

36-0219

GESTION DES REMBOURSEMENTS D'ARPE-QUÉBEC PAR LES ÉCOCENTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

Que les montants du remboursement des appareils électriques et électroniques d'ARPE-Québec pour l'année 2019 soient encaissés par chacun des écocentres afin de compenser pour la gestion administrative des factures.

ADOPTÉ

37-0219

GESTION DU CONTENEUR DE MÉTAL PAR LES ÉCOCENTRES

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR NATHALIE DÉPÔT
ET RÉSOLU :**

Que la gestion du conteneur de métal dans les écocentres soit faite par les écocentres et donc que les montants de la vente du métal soient encaissés par chacun des écocentres afin de compenser pour la gestion et l'utilisation de leur machinerie. Dans cette alternative, le métal des garages municipaux pourra alors être mis directement dans ce même conteneur.

ADOPTÉ

38-0219

OCTROI DU MANDAT POUR LA FORMATION DES EMPLOYÉS DES ÉCOCENTRES CONCERNANT LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à l'entreprise *Laurentide re/source inc.* afin d'offrir une formation aux employés des écocentres concernant les résidus domestiques dangereux (RDD) au montant de 925 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

39-0219

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

OUVERTURE ACCRUE DE L'ÉCOCENTRE DE COWANSVILLE

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De mettre en place un projet pilote en 2019, en ouvrant deux autres samedis l'écocentre de Cowansville situé sur le site de la RIGMRBM soit : le premier samedi de mai et le premier samedi d'octobre en même temps que celui de Bromont. De payer à la Régie un maximum de 16 032 \$ par samedi supplémentaire pour l'ouverture de l'écocentre de Cowansville. Les frais courants pour la réception des conteneurs Bromont durant ces mêmes journées demeurent les mêmes.

ADOPTÉ

40-0219

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE 2019 AVEC LES ÉCOCENTRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente intermunicipale 2019 avec les 6 écocentres, au nom et pour le compte de la MRC pour l'année 2019, et ce, lorsque chacun des écocentres aura approuvé l'entente intermunicipale.

ADOPTÉ

41-0219

**OCTROI DU MANDAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES GRÉ À GRÉ
AVEC LES FOURNISSEURS DES CONTENEURS DES ÉCOCENTRES 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à l'entreprise Les Conteneurs ÉcoMax pour le service de transport et de collecte des écocentres de Lac-Brome et de Sutton pour :

- i) les matières recyclables au montant de 280 \$ / conteneur plus les taxes applicables et de les acheminer vers Sani-Éco pour le traitement de la matière à un maximum de 70 \$ / tonne.
- ii) les autres matières au montant de 280 \$ / conteneur plus les taxes applicables et de les acheminer vers la RIGMRBM;

D'octroyer le mandat à l'entreprise Rocheleau & fils pour le service de transport et de collecte des écocentres de Bedford (V), Bromont et Farnham pour :

- i) les matières recyclables au montant de 275 \$ / conteneur plus les taxes applicables et de les acheminer vers Sani-Éco pour le traitement de la matière à un maximum de 70 \$ / tonne.
- ii) les autres matières au montant de 250 \$ / conteneur plus les taxes applicables et de les acheminer vers la RIGMRBM;

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente de gré à gré avec les deux fournisseurs pour l'année 2019.

ADOPTÉ

ÉTUDE POUR L'OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES

Étant donné le court délai pour étudier le dossier et prendre connaissance des offres de services déposées, le conseil reporte l'analyse de ce sujet à la rencontre du conseil du 19 mars.

42-0219

RECYCLAGE DES PLASTIQUES AGRICOLES

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
ET RÉSOLU :**

D'effectuer un état de la situation ainsi qu'une analyse des options concernant le recyclage des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ÉTAT DE LA SITUATION DU CENTRE DE TRI DE SANI ÉCO

Madame Julie Gagné, copropriétaire du centre de tri de Sani Éco à Granby, présente brièvement le fonctionnement du centre de tri à la suite de la modernisation des équipements installés l'automne dernier. Également, elle mentionne qu'un projet-pilote est en cours dans cinq centres de tri au Québec concernant le tri et recyclage du verre avec des équipements sophistiqués. Elle fait également des recommandations au conseil pour optimiser le tri à la source par les citoyens. Finalement, elle invitera les municipalités à une visite du centre de tri sous forme d'une journée porte ouverte au début du mois d'avril.

43-0219

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-30 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 23 janvier 2019 le règlement 458-30 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à remplacer la zone H3-019 par la zone C2-011 et y autoriser la vente au détail de meubles, de mobiliers de maison et d'équipements ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-30 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

44-0219

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-31 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 8 février 2019 le règlement 458-31 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les limites des zones H1-121 et H3-116 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-31 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

45-0219

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-32 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 8 février 2019 le règlement 458-32 modifiant le règlement de zonage 458;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à changer la dénomination de la zone H4-053 par la zone CM-008 et la zone H4-054 par la zone CM-009 afin d'y autoriser les usages commerciaux tels que services professionnels, vente au détail ainsi que restauration et hébergement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-32 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

46-0219

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1858-01-2018 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 19 février 2019 le règlement 1858-01-2018 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 1858 ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à ajouter les établissements commerciaux de détail de catégorie C11 (vente au détail biens de consommation et C12 (vente au détail biens d'équipements pour établissement de commerce de proximité) ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1858-1-2018 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

47-0219

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1858-02-2018 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 19 février 2019 le règlement 1858-02-2018 modifiant le règlement sur les usages conditionnels 1858;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à permettre la classification C42 (services véhicules lourds) afin d'y permettre principalement l'entretien de véhicules récréatifs et de voitures électriques;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1858-2-2018 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

48-0219

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-12-2018 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 19 février 2019 le règlement 1841-12-2018 modifiant le règlement de zonage 1841 ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à permettre les habitations d'un étage dans la zone Raa-3 et de modifier les limites de la zone P-10 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-12-2018 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

49-0219

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-13-2018 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 19 février 2019 le règlement 1841-13-2018 modifiant le règlement de zonage 1841 ;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à agrandir la zone Raa-6, d'éliminer les zones de moyenne et forte densité Rbb-2, Rbb-3 et Rc-17, et de créer la zone de faible densité Ra-26 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR NATHALIE DÉPEAULT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-13-2018 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

50-0219

**AUTORISATION DE VERSER LES MONTANTS SUR LES CARRIÈRES ET SABLÈRES
POUR LA PÉRIODE DE JUIN À SEPTEMBRE 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le versement d'une somme de 698 404 \$ aux municipalités de la MRC selon le tableau de répartition déposé séance tenante concernant les droits sur les carrières et sablières pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2018.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES			
VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LA PÉRIODE JUN À SEPTEMBRE 2018			
	Exploitation 1er juin. au 30 sept. 2018	Retenue pour sites limitrophes 1er juin au 30 sept. 2018	VERSEMENT À EFFECTUER LE 31 JANVIER
Abercorn	8 850 \$	(161) \$	8 689 \$
Bedford (canton)	40 723 \$	(62) \$	40 661 \$
Bedford (ville)	11 972 \$	(198) \$	11 775 \$
Bolton-Ouest	26 238 \$	(548) \$	25 689 \$
Brigham	37 415 \$	(2 283) \$	35 132 \$
Brome	10 158 \$	(346) \$	9 812 \$
Bromont	97 078 \$	(8 474) \$	88 604 \$
Cowansville	22 938 \$	(646) \$	22 292 \$
Dunham	58 335 \$	(737) \$	57 598 \$
East Farnham	7 584 \$	(292) \$	7 293 \$
Farnham	36 616 \$	(634) \$	35 982 \$
Frelighsburg	17 630 \$	(230) \$	17 400 \$
Lac-Brome	108 946 \$	(3 850) \$	105 096 \$
Notre-Dame-de-Stanbridge	15 096 \$	(76) \$	15 020 \$
Pike-River	25 368 \$	(180) \$	25 187 \$
Saint-Armand	54 367 \$	(185) \$	54 182 \$
Sainte-Sabine	12 651 \$	(332) \$	12 318 \$
Saint-Ignace-de-Stanbridge	17 344 \$	(124) \$	17 219 \$
Stanbridge East	16 019 \$	(140) \$	15 879 \$
Stanbridge Station	63 854 \$	(47) \$	63 807 \$
Sutton	29 577 \$	(807) \$	28 769 \$
Total	718 757 \$	(20 353) \$	698 404 \$

ADOPTÉ

51-0219

HOMMAGE AUX BÂTISSEURS DE LA MRC

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De reconnaître l'implication des maires qui ont siégé au conseil de la MRC sur une longue période à titre de bâtisseurs de la région de Brome-Missisquoi sous la forme, par exemple, d'une plaque commémorative. De mandater le comité administratif pour développer cet hommage.

ADOPTÉ

52-0219

HOMMAGE PARTICULIER À ALBERT SANTERRE

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU :**

Que la MRC plante un arbre sur un terrain municipal à Saint-Ignace-de-Stanbridge avec une plaque commémorative pour souligner la contribution exceptionnelle d'Albert Santerre au sein de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

53-0219

NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ AGROALIMENTAIRE DU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE DÉPEAULT
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De nommer Patrick Melchior sur le comité agroalimentaire du CLD en remplacement d'Albert Santerre.

ADOPTÉ

54-0219

NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ DE LIAISON MRC-UPA

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

55-0219

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

De nommer Martin Bellefroid à titre de membre du comité de liaison MRC-UPA en remplacement d'Albert Santerre.

ADOPTÉ

NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN**

De nommer Daniel Tétreault sur le comité de transport adapté et collectif en remplacement d'Albert Santerre.

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX**

De nommer Michel Lafrance sur le comité de transport adapté et collectif en remplacement d'Albert Santerre.

Les membres du conseil sont appelés à voter pour l'un des deux candidats.

Résultat du vote :	Michel Lafrance	9 voix
	Daniel Tétreault	13 voix

Daniel Tétreault est déclaré élu sur le comité de transport adapté et collectif en remplacement d'Albert Santerre.

ADOPTÉ

56-0219

NOUVEAU MEMBRE DU COMITÉ BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De nommer Daniel Tétreault à titre sur le comité du bassin versant de la baie Missisquoi en remplacement d'Albert Santerre.

ADOPTÉ

57-0219

**NOUVEAU MEMBRE SUR LA COMMISSION CONJOINTE EN AMÉNAGEMENT
DES MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA HAUTE-YAMASKA**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De nommer Michel Lafrance sur la commission conjointe en aménagement des MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska en remplacement d'Albert Santerre.

ADOPTÉ

58-0219

NOUVEAU MEMBRE SUR LE COMITÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE DU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

De nommer Sylvie Beauregard sur le comité d'économie sociale du CLD en remplacement d'Albert Santerre.

ADOPTÉ

59-0219

NOUVEAU MEMBRE SUR LE COMITÉ CULTUREL DU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De nommer Louis Villeneuve sur le comité culturel du CLD en remplacement d'Albert Santerre.

ADOPTÉ

60-0219

NOUVEAU MEMBRE SUR LE COMITÉ TOURISTIQUE DU CLD

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

61-0219

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De nommer Jean Lévesque sur le comité touristique du CLD en remplacement d'Albert Santerre.

ADOPTÉ

RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ASSURANCES AVEC LA MMQ

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De renouveler nos assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec concernant les biens, la responsabilité civile, les erreurs et omissions, le crime, le bris des machines, la responsabilité civile complémentaire, les accidents des cadres et dirigeants et les véhicules de l'évaluation au montant de 38 148 \$ plus les taxes applicables, soit une augmentation de 2,3 %.

ADOPTÉ

RENCONTRE AVEC LE MTQ

Pour faire suite à la proposition de la Direction de l'Estrie du ministère des Transports de tenir une rencontre d'information sur la programmation des travaux en 2019, le conseil propose de faire la rencontre le mardi 30 avril à 9 h 30.

62-0219

ADOPTION DE L'ENTENTE SECTORIELLE SUR LE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE 2018-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN-LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à signer au nom et pour le compte de la MRC l'entente sectorielle sur le développement bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 de la Montérégie.

De confirmer la participation financière de la MRC en y affectant les montants suivants : provenant des fonds propres de la MRC 1 333 \$ en 2019, 2 000 \$ en 2020 et 2 667 \$ en 2021.

ADOPTÉ

63-0219

AMENDEMENT À LA LETTRE D'OFFRE ET CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT AVEC LES FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'effectuer un emprunt supplémentaire et, par conséquent, d'accepter l'augmentation de 750 000 \$ du crédit variable à l'investissement proposé par Fonds locaux de solidarité FTQ, s.e.c. selon les termes, conditions et restrictions énoncés à l'Amendement. Cette augmentation portera le montant autorisé à 1 500 000 \$.

D'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à signer, au nom et pour le compte de la MRC, tous les documents nécessaires pour donner effet à l'amendement à la lettre d'offre de convention de crédit variable à l'investissement.

ADOPTÉ

64-0219

DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation ;

CONSIDÉRANT que la majorité des émissions de gaz à effet de serre provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies diluviennes et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable ;

CONSIDÉRANT que la MRC tient compte des changements climatiques dans plusieurs de ses dossiers, notamment dans la bonification des travaux de cours d'eau, dans la gestion des matières résiduelles, du transport collectif et dans la symbiose industrielle;

CONSIDÉRANT que la MRC pourra aussi tenir compte des changements climatiques dans les dossiers à venir, notamment dans la révision de son schéma d'aménagement et de développement et dans l'élaboration de son Plan régional des milieux humides et hydriques;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR JEAN-LÉVESQUE
ET RÉSOLU :

De reconnaître que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;

De poursuivre les mesures de mise en œuvre de nos actions permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique ;

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec et à nos municipalités locales de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, incluant la transition énergétique.

ADOPTÉ

65-0219

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET CLIMAT - MUNICIPALITÉS VOLET II

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Climat - Municipalités volet II du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques pour le projet « Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux urbains, agricoles et montagneux dans Brome-Missisquoi »;

CONSIDÉRANT la confirmation du financement du projet;

CONSIDÉRANT qu'une convention d'aide financière devra être ratifiée à cet effet dans les prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :

De mandater le comité administratif pour étudier la convention et autoriser la signature de ladite convention d'aide financière concernant le projet de la MRC en vertu du programme Climat - Municipalités volet II.

ADOPTÉ

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Alexandra Lamontagne de Cowansville informe le conseil qu'un comité de citoyens a mis sur pied le projet « Circuit zéro déchet » pour sensibiliser les commerçants à encourager la clientèle à utiliser des contenants réutilisables pour éviter de produire davantage de déchets. Elle remercie la mairesse de Cowansville de sa bonne collaboration dans ce projet.



N° de résolution
ou annotation

66-0219

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE DÉPEULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Sylvie Dionne-Raymond, préfet


Robert Desmarais, directeur général

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.